



# PRÉFET DE L'EURE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Sous-Préfecture des Andelys  
Pôle Sécurité et Réglementation

## Arrêté n° SPA/REG/2024-20 Portant autorisation de circulation des véhicules exclusivement affectés au transport des betteraves

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code de la route ;

**VU** le code de la voirie routière ;

**VU** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et notamment son article 34;

**VU** la loi n°2004-811 du 13 août 2004 modifié de modernisation de la sécurité civile ;

**VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements;

**VU** le décret du 20 juillet 2022 nommant Monsieur Simon BABRE, préfet de l'Eure ;

**VU** le décret du 14 février 2024 nommant M. Alaric MALVES, secrétaire général de la préfecture de l'Eure, sous-préfet d'Evreux ;

**VU** le décret du 23 septembre 2024 portant cessation de fonctions du préfet de l'Eure ;

**VU** l'arrêté ministériel du 29 mai 2009 modifié relatif aux transports de marchandises dangereuses par voies de terrestres (dit « arrêté TMD ») ;

**VU** l'arrêté ministériel du 16 avril 2021 relatif à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes ;

**VU** la demande de la Sucrierie Saint Louis concernant la circulation, à titre dérogatoire, des véhicules affectés au transport des betteraves pour une période comprise entre le 23 septembre 2024 au 15 février 2025

**Considérant** que l'intérim du préfet est assuré par M. Alaric MALVES, secrétaire général de la préfecture de l'Eure, conformément à l'article 45 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié susvisé ;

**Considérant** la nécessité d'assurer la sécurité de l'ensemble des usagers de la route, et de limiter les nuisances engendrées par le nombre important de véhicules poids-lourds mobilisés durant la période de la campagne de collecte des betteraves ;

## ARRÊTE

### **Article 1er :**

Le présent arrêté, uniquement applicable sur les routes de l'arrondissement des Andelys, concerne exclusivement le transport et l'approvisionnement en betteraves des usines de transformation et ne s'applique qu'aux seuls véhicules de transport de marchandises en charge de PTAC supérieur à 19 tonnes participant à la campagne betteravière à compter de sa date de signature jusqu'à la fin de cette campagne, soit au plus tard le 15 février 2025.

### **Article 2 :**

Cette circulation, à titre dérogatoire, ne pourra s'effectuer que du lundi 5 heures du matin au dimanche 5 heures du matin pour les communes situées à l'ouest de l'axe : Rouen-Louviers-Evreux.

### **Article 3 :**

Les itinéraires pouvant être empruntés par les transporteurs sont déterminés en fonction du lieu de chargement des betteraves. Une modélisation des itinéraires autorisés est annexée au présent arrêté. Ces itinéraires sont définis comme suit :

#### **Pour les lieux de chargement dans le secteur « bleu » :**

\* de 6h00 à 21h00 : itinéraire par la vallée de l'Andelle (D321), l'A13, Sortie Maison Brûlée n°24, la D438

\* de 21h00 à 6h00 : déviation de nuit par Boos

\* La D79 ne pourra être utilisée que pour le ramassage local des betteraves

#### **Pour les lieux de chargement dans le secteur Vert :**

\* A charge : itinéraire par Louviers, le Pont des Andelys, le centre-ville des Andelys, D316 direction et Etrepagny

\* A vide : itinéraire d'Etrepagny, Ecouis, D2 et D1 (côte de Fresnes l'Archevêque) pour rejoindre Les Andelys

#### **Pour les lieux de chargement dans le secteur rouge :**

\* A vide : itinéraire par le pont de Courcelles/Gaillon, Heudebouville et Louviers

\* A charge : itinéraire par Louviers, Heudebouville et le pont de Courcelles/Gaillon

### **Article 4 :**

Les horaires de jour sont de 6h00 à 21h00, ceux de nuit sont de 21h00 à 6h00. Les transporteurs ne respectant pas les itinéraires ou les horaires figurant dans cet arrêté seront verbalisés.

### **Article 5 :**

Le Sous-Préfet des Andelys, les forces de l'ordre de l'arrondissement des Andelys, les Maires des communes de l'arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure et dont une copie sera adressée à la Sucrierie Saint Louis.

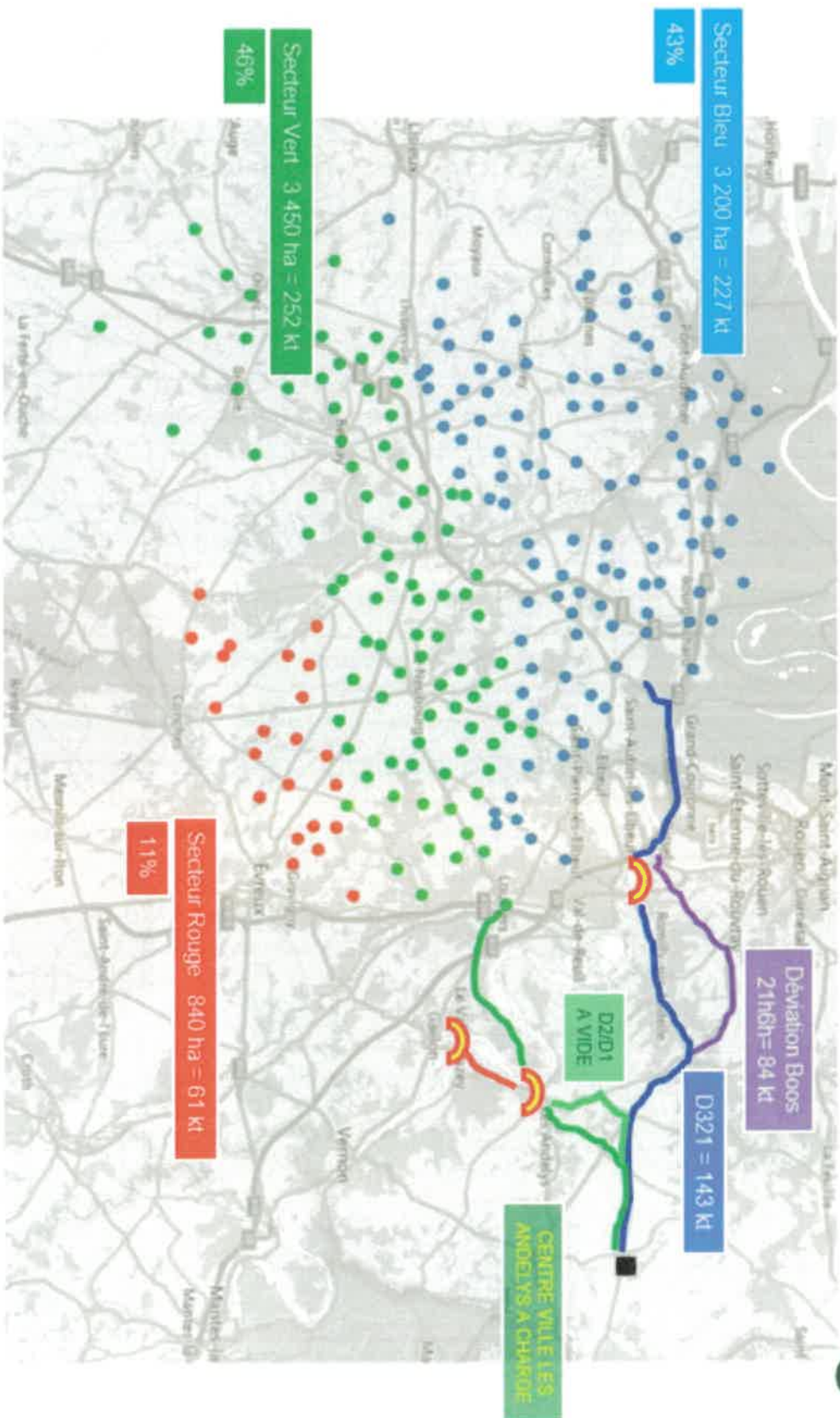
Evreux, le 11 OCT. 2024

Le secrétaire général de la préfecture  
en charge de l'administration de l'État  
dans le département,

  
Alaric MALVES

Annexe à l'arrêté n° SPA/REG/2024-20 portant autorisation de circulation des véhicules exclusivement affectés au transport des betteraves

# Carte des secteurs 2024 bleu-vert-rouge



## Liste des communes concernées

### SECTEUR BLEU

APPEVILLE ANNEBAULT	ETREVILLE	MALLEVILLE SUR LE BEC	ST SYMPHORIEN
BAZOQUES	ETURQUERAYE	MANNEVILLE SUR RISLE	ST THURIEN
BERTHOUVILLE	FLANCOURT CATELON	MARTAINVILLE	ST VICTOR D'EPINE
BERVILLE EN ROUMOIS	FOLLEVILLE	MONTAURE	STE CROIX SUR AIZIER
BEUZEVILLE	FONTAINE LA LOUVET	MORAINVILLE JOUVEAUX	SURTAUVILLE
BOISSEY LE CHATEL	FORT MOVILLE	MORSAN	THEILLEMENT
BOISSY LAMBERVILLE	FOURMETOT	NEUVILLE SUR AUTHOU	THIERVILLE
BONNEVILLE APTOT	FRESNE CAUVERVILLE	NOARDS	THUIT HEBERT
BONNEVILLE LA LOUVET	GIVERVILLE	PIENCOURT	TOSTES
BOSC BENARD CRESCY	HAUVILLE	ROUGEMONTIERS	TOURVILLE LA CAMPAGNE
BOSGUERARD DE MARCOUVILLE	HEUDREVILLE EN LIEUVIN	ROUTOT	TOURVILLE SUR PONT AUDEMER
BOSNORMAND	HONGUEMARE GUENOUVILLE	SELLES	TOUVILLE
BOULLEVILLE	ILLEVILLE SUR MONTFORT	ST AMAND DES HAUTES TERRES	TRIQUEVILLE
BOUQUETOT	LA CHAPELLE BAYVEL	ST AUBIN DE SCELLON	VALLETOT
BOURG ACHARD	LA HARENGERE	ST BENOIT DES OMBRES	VANNECROCC
BOURGTHEROLDE INFREVILLE	LA HAYE AUBREE	ST DENIS DES MONTS	VRAVILLE
BOURNEVILLE	LA HAYE DU THEIL	ST ELOI DE FOURQUES	
BRESTOT	LA HAYE MALHERBE	ST ETIENNE L ALLIER	
BRETIGNY	LA NOE POULAIN	ST GEORGES DU VIEVRE	
CAMPIGNY	LA SAUSSAYE	ST GREGOIRE DU VIEVRE	
CAUVERVILLE EN ROUMOIS	LA TRINITE DE THOUBERVILLE	ST JEAN DE LA LEQUERAYE	
CLEON	LE BEC HELLOUIN	ST LEGER DU GENNETEY	
COLLETOT	LE BOIS HELLAIN	ST MARDS DE BLACARVILLE	
CORNEVILLE SUR RISLE	LE BOSC ROGER EN ROUMOIS	ST MARTIN ST FIRMIN	
COURTONNE LA MEURDRAC	LE FAVRIL	ST OUEN DES CHAMPS	
CRASVILLE	LE GROSTHEIL	ST PHILBERT SUR BOISSEY	
DURANVILLE	LE THEIL NOLENT	ST PHILBERT SUR RISLE	
ECAQUELON	LE THUIT ANGER	ST PIERRE DE SALERNE	
EPAIGNES	LE THUIT SIGNAL	ST PIERRE DES IFS	
EPREVILLE EN LIEUVIN	LES PREAUX	ST PIERRE DU BOSGUERARD	
EPREVILLE EN ROUMOIS	LIEUREY	ST SIMEON	

### SECTEUR VERT

AGLOU	EPREVILLE PRES LE NEUBOURG	PERRIERS LA CAMPAGNE
AMPREVILLE LA CAMPAGNE	FEUGUEROLLES	PLAINVILLE
AMPREVILLE SUR ITON	FONTAINE LA SORET	PLASNES
BACQUEPUIS	FOUQUEVILLE	QUATREMARE
BEAUMONT LE ROGER	FRIARDEL	QUITTEBEUF
BEAUMONTEL	GOUPIILLIERES	ROUGE PERRIERS
BERENGEVILLE LA CAMPAGNE	GRAND CAMP	SERQUIGNY
BERNAY	GRAVERON SEMERVILLE	ST AUBIN D'ECROSVILLE
BOISNEY	HARCOURT	ST AUBIN D'ECROSVILLE - LE MESNIL BROQUET
BOURNAINVILLE FAVEROLLES	HECMANVILLE	ST CLAIR D'ARCEY
BRAY	HECTOMARE	ST CYR DE SALERNE
BROGLIE	IVILLE	ST GERMAIN LA CAMPAGNE
CALLEVILLE	JONQUERETS DE LIVET	ST JEAN DU THENNEY
CANAPPEVILLE	LA CHAPELLE GAUTHIER	ST LEGER DE ROTES
CAORCHES ST NICOLAS	LA HAYE DE CALLEVILLE	ST MARDS DE FRESNE
CAPELLE LES GRANDS	LA NEUVILLE DU BOSC	ST MARTIN DU TILLEUL
CARSIX	LA PYLE	ST NICOLAS DU BOSC
CESSEVILLE	LA ROUSSIERE	ST OUEN DE PONTCHEUIL
COMBON	LA VACHERIE	ST VICTOR DE CHRETIENVILLE
CORNEVILLE LA FOUQUETIERE	LA VESPIERE-FRIARDEL	ST VINCENT DU BOULAY
COURBEPINE	LE MESNIL JOURDAIN	STE COLOMBE LA COMMANDERIE
COURTONNE LES DEUX EGLISES	LE TILLEUL LAMBERT	STE OPPORTUNE DU BOSC
CRESTOT	LE TILLEUL OTHON	SURVILLE
CRIQUEBEUF LA CAMPAGNE	LE TREMBLAY OMONVILLE	THIBOUVILLE
CROSVILLE LA VIEILLE	LE TRONCQ	VALAILLES
DAUBEUF LA CAMPAGNE	LOUVIERS	VENON
DRUCOURT	MALOUY	VERNEUSSES
ECARDENVILLE LA CAMPAGNE	MARBEUF	VILLETES
ECAUVILLE	MENNEVAL	VILLEZ SUR LE NEUBOURG
ECQUETOT	MEULLES	VITOT
EPEGARD	NASSANDRES	

### SECTEUR ROUGE

AJOU
AVIRON
BARC
BARQUET
BERNIENVILLE
CAUGE
CLAVILLE
COLLANDRES QUINCARNON
EMALLEVILLE
EMANVILLE
FERRIERES HAUT CLOCHER
GALVILLE LA CAMPAGNE
LE MESNIL FUGUET
LE PLESSIS STE OPPORTUNE
LOUVERSEY
ORMES
PORTES
ROMILLY LA RUTHENAYE
SACQUENVILLE
SEBECOURT
ST MARTIN LA CAMPAGNE
TOURNEDOS BOIS HUBERT

### Autorisation D79 :

TOSTES  
MONTAURE  
LA HAYE MALHERBE  
CRASVILLE  
SURTAUVILLE  
VRAVILLE  
DAUBEUF LA CAMPAGNE  
CRIQUEBEUF LA CAMPAGNE